



Intéressement 2019

18 juin 2019

Pour cette dernière réunion, la Direction a indiqué être favorable au fait de revoir le critère d'absentéisme fixé actuellement à 3%.

Ainsi, sans déroger aux règles définies pour pouvoir prétendre au Gold WCM, nous pouvons prendre en compte le meilleur résultat obtenu au cours de l'accord actuel, soit celui de 2017 où nous avons un absentéisme à hauteur de 3,25%.

De plus, la retenue appliquée pour les différentes absences dépendra du montant de la prime de base afin que l'impact soit en rapport des performances de l'entreprise.

Ainsi, la proposition finale est la suivante :

- **Regular Cost** : nouveau palier à 80% (voir notre affichage du 12 juin)
- **Détermination du montant individuel** : modification de l'impact lié aux absences en fonction du montant de la prime de base :
 - prime \geq 700 € → 15 € x nombre jours d'absence x nombre d'arrêts
 - prime \geq 400 € et $<$ 700 € → 10 € x nombre jours d'absence x nombre d'arrêts
 - prime $<$ 400 € → 5 € x nombre jours d'absence x nombre d'arrêts
- **Absentéisme** :
 - objectif à 3,25% (au lieu de 3%)
 - absences pour arrêt long (plus de 6 mois) déduites du critère « absentéisme » depuis le début de l'arrêt de travail

Le SNI-UNSA a signé cet avenant puisqu'il permet d'avoir plus de probabilités d'obtenir une prime d'intéressement sur cette année 2019 malgré une conjoncture moins favorable.